

14 juillet 2026

Une réunion du conseil de Shawville a été ouverte par le maire Bill McCleary, à la mairie à 18h30, le 14 juillet 2026, avec les conseillers Richard Armitage, Inger Elliott, Julien Gagnon, Lyse Lacourse, Katie Sharpe et Lisa Taylor ainsi que Sandy Twolan, directrice générale adjointe.

154-26 Proposé par Lyse Lacourse et résolu que l'ordre du jour soit adopté. Adopté à l'unanimité.

1. Appel à l'ordre
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Déclaration des conflits d'intérêts
4. Adoption des procès-verbaux
 - 9 juin 2026 - Réunion régulière
 - 17 juin 2026 - Réunion extraordinaire
 - 26 juin 2026 - Réunion extraordina
5. 1ère période de questions des visiteurs
6. Nouvelles entreprises émergentes
7. Comptes présentés pour approbation
8. Projet de générateur de tour d'eau Tracey Crane Service
9. Projet de générateur de tour d'eau Solutios
10. Patching par citation (RFQ)
11. Adoption des directives sur la langue française (article 29.18 de la Charte de la langue française)
12. O.M.H.
13. Règlement numéro 387-2
14. Règlement #469 modifiant le règlement de zonage #417
15. Deveau RE :00453
16. Accord municipal Howards
17. Correspondance
18. 2e période de questions des visiteurs
19. Rapports des comités
20. Suspension de la séance

155-26 Proposé par Inger Elliott et il a été résolu que le procès-verbal de la réunion ordinaire du 9 juin 2026 soit adopté. Adopté à l'unanimité.

156-26 Richard Armitage a proposé et a résolu que le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 17 juin 2026 soit adopté. Adopté à l'unanimité.

157-26 Proposé par Lisa Taylor et résolution que le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 26 juin 2026 soit adopté. Adopté à l'unanimité.

Période de questions des visiteurs

- Nancy et Steven McKeown suggérant qu'une grande fresque peinte sur un bâtiment serait une belle attraction touristique. Les gens roulent trop vite dans les rues résidentielles.
- Kerry Sharpe a parlé du gravier et des pierres au bord de sa pelouse de l'hiver.

Comptes présentés pour approbation

Commence, Mario	282.49
Belair, Daniel	1 119.28
Bell Mobilité	314.70
Belanger Agro-Consultant Inc.	7 771.14
Bensons	2.86
Héron bleu	3 506.75
Ciment Campbell's Bay	103.58
Canadian Tire	34.48
Fermes de Cedar Creek	1 500.00
Desjardins	5 678.76
Deveau	465.93
Elliott Inger	201.21
Erwin Mobile Repair	413.86
Eurofin	1 349.24
Fillogreen	22 186.08
FQM	304.84
Graham, Dale	430.00
W.A. Hodgins	851.96
Feux d'artifice Mains	23 997.73
Hodgins Ron	3 437.50
Hydro-Québec	25 817.48
Iconix	284.05
Imovestment Inc.	2 931.86
Épicerie J&J	816.66
Konica Minolta	277.09
Lacourse, Lyse	25.20
Le château	148.58
MacEwen	4 174.16
Carte maîtresse	8,308.55
McGrimmons Cartage	12 276.34
MRC de Pontiac	94 563.90
Municipalité de Clarendon	11 970.09
Olympies	901.65
Environord Plumbing Inc.	3 357.27

Pontiac Journal	918.95
Imprimerie Pontiac	1 216.39
Receveur général du Canada	6 281.66
Revenu Québec	16 225.51
Sheppard, Lori	553.12
Solutios	9 800.00
SSQ Financial Group	4 856.72
Sûreté Du Québec	78 794.00
Supérieur	134.52
Taylor, Lisa	230.52
Télébec	436.74
Telus	437.63
Terapro	5 260.22
Valu-mart	47.20
Vaughan Bastien	1 451.82
Viking	1 521.12
Wolseley	3 347.86
Yohan Lamoureux	3 966.64
Total	366 977,34 \$

Certificat de disponibilité des fonds

Moi, soussigné, Directeur général adjoint de la municipalité de Shawville, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour les dépenses engagées dans les comptes mentionnés ci-dessus.

Signé à Shawville, Québec, ce 14 juillet 2026

Sandy Twolan, directrice générale adjointe

- 158-26 Avancé par Richard Armitage et a résolu que le Conseil de la municipalité de Shawville autorise le paiement des comptes pour le mois de juillet pour le montant total 366 977,34 \$. Adopté à l'unanimité.
- 159-26 Lyse Lacourse a proposé que le conseil municipal de Shawville autorise l'acceptation de la proposition Tracey Crane Services de placer le générateur sur la plateforme de ciment. Le devis est daté du 8 juin 2026, pour un montant de 250,00 \$ par heure (minimum de 4 heures), incluant 1/2 heure de trajet vers/depuis la cour. Le temps de déplacement est déduit du loyer minimum. Surcharge sur le carburant et l'assurance : 10 % s'applique au coût de toutes les grues, camions à flèche et semi-remorques avant les heures supplémentaires (taux variable) plus les taxes applicables pour placer le générateur sur la plateforme en béton de la tour d'eau. Adopté à l'unanimité.

160-26 Katie Sharpe a proposé que le Conseil de la municipalité de Shawville autorise l'acceptation du chef de projet Solutios-Martin Querry pour l'achat et l'installation du générateur à tour d'eau. Devis #26-326 pour 9 800,00 \$ plus impôts. Adopté à l'unanimité.
ATTENDU QUE la municipalité a publié une demande de devis (RFQ) pour des services de réparation des routes afin de rationaliser les achats et d'assurer un entretien routier rapide et rentable.

ATTENDU QUE trois (3) devis ont été reçus et examinés conformément aux normes d'approvisionnement municipal.

ATTENDU QUE le devis soumis par Jason Hynes Construction a été jugé être le prix conforme le plus bas et répond à toutes les exigences techniques et financières définies dans la RFQ.

161-26 **PAR CONSÉQUENT**, L'informatique est déplacée par Lisa Taylor et il a résolu que le Conseil accepte par la présente le devis soumis par Jason Hynes Construction Inc. pour la fourniture de services de réparation routière. Les travaux commenceront au mois de juillet et l'accord s'appliquera exclusivement à l'année civile 2026. Adopté à l'unanimité.

CONSIDÉRANT que la Charte de la langue française exige que les organismes publics adoptent des directives régissant l'usage des langues autres que le français ; et

ATTENDU QUE la municipalité de Shawville est tenue de veiller à ses pratiques, de respecter ces obligations et de refléter son devoir de diriger, par exemple, dans l'usage du français ;

162-26 **DONC** Lyse Lacourse propose que :

1. Le Conseil autorise l'adoption et la distribution d'une directive sur la langue française pour tout le personnel de la municipalité de Shawville, conformément à l'article 29.18 de la Charte de la langue française.
2. La directive sera :
 - Assurer la cohérence des pratiques administratives concernant l'usage de la langue ;
 - Confirmer l'obligation de la municipalité de prioriser l'utilisation du français dans ses opérations ;
 - Fournir des directives claires pour savoir quand l'utilisation d'une langue autre que le français, ou en plus du français, est autorisée ;
 - Soutenez le respect de toutes les exigences légales applicables.
3. La directive doit être communiquée à tous les employés et mise en œuvre dans tous les départements municipaux.
4. Les responsables compétents sont autorisés à prendre toutes les mesures nécessaires pour faire respecter et maintenir le respect de cette directive. Adopté à l'unanimité.

ATTENDU QUE la Municipalité de Shawville a reçu et examiné le budget 2026 de l'Office d'habitation de l'Outaouais (ou du bureau du logement concerné) ;

ATTENDU QUE le budget détaille les recettes et dépenses d'exploitation prévues pour l'exercice 2026 ;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Shawville est tenue d'approuver sa part du déficit, le cas échéant, conformément aux accords régissants et aux règlements provinciaux ;

- 163-26 **DONC** il est résolu par Lyse Lacourse que le Conseil de la municipalité de Shawville adopte et approuve par la présente le budget 2026 de l'habitation du Bureau tel que présenté. La municipalité s'engage à verser sa part proportionnelle de la contribution municipale requise en vertu de la proposition approuvée Budget 2026, sous réserve des montants finaux fixés par le Bureau Domicile de Les Outaouais l'habitation et les autorités compétentes. Le Maire et le Con. Les Directeurs généraux sont autorisés à signer tous les documents nécessaires pour faire appliquer cette résolution. Adopté à l'unanimité.

CANADA
PROVINCE DU QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SHAWVILLE
PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 387-2
DÉLÉGUER CERTAINS POUVOIRS POUR AUTORISER
DÉPENSES ET SIGNER DES CONTRATS

ATTENDU : le Code municipal du Québec accorde aux municipalités locales le pouvoir d'adopter des règlements pour déléguer aux fonctionnaires ou employés de la municipalité le pouvoir d'autoriser des dépenses et de signer des contrats au nom de la municipalité ;

ATTENDU QUE : le conseil estime qu'il est dans l'intérêt de la municipalité d'alléger ses opérations qu'un tel règlement soit adopté ;

ATTENDU : Richard Armitage dépose un avis de requête le 9 juin 2026 ;

ATTENDU : À l'article 3 :

Les dépenses et les contrats pour lesquels le Directeur général reçoit une délégation de pouvoirs ont été révisés.

ARTICLE 1

Ce préambule fait partie intégrante de ce règlement intérieur ;

ARTICLE 2

Le pouvoir d'autoriser les dépenses et de signer des contrats au nom de la municipalité spécifiquement prévus dans le présent règlement est délégué au Directeur général ou au Directeur général adjoint.

ARTICLE 3

Les dépenses et les contrats pour lesquels le directeur général reçoit une délégation de pouvoirs au nom de la commune sont les suivants :

La location ou l'achat de marchandises ou d'articles de bureau jusqu'à un montant maximum de 3 000,00 \$ pour chaque dépense ou contrat ;

Les dépenses sont liées à l'exécution de travaux de réparation ou d'entretien qui ne sont pas des travaux de construction ou d'amélioration au sens de la Loi sur les travaux municipaux (R.S.Q., c. T-14) jusqu'à un montant maximum de 8 000,00 \$ pour chaque dépense ou contrat ;

Les dépenses pour la fourniture de services professionnels ou de consultants allant jusqu'à un montant maximum de 3 000,00 \$ pour chaque dépense ou contrat.

ARTICLE 4

Le Directeur général ou le Directeur général adjoint a le pouvoir de signer les contrats nécessaires pour exercer la compétence qui lui est déléguée par le présent règlement au nom de la municipalité.

ARTICLE 5

Toute autorisation de dépenses accordée en vertu du présent règlement doit faire l'objet d'un certificat du secrétaire-trésorier attestant de la disponibilité de crédits pour ce poste budgétaire.

Aucune autorisation de dépenses ou contrat ne peut être accordé si le crédit de la municipalité est engagé pour une période dépassant l'exercice financier en cours.

ARTICLE 6

Le Directeur général ou le Directeur général adjoint

Qui exerce un pouvoir de dépense ou signe un contrat doit le déposer dans un rapport transmis lors de la prochaine réunion du conseil.

ARTICLE 7

Le paiement associé aux dépenses et aux contrats conclus conformément au présent règlement peut être effectué par le Directeur général ou le Directeur général adjoint sans aucune autre autorisation, à partir des fonds de la municipalité, et la mention de ce paiement doivent être indiquées dans le rapport qu'il ou elle doit transmettre au Conseil conformément à l'article 961.1 du Code communal.

164-26 **Donc :** Richard Armitage propose et résolu que le règlement numéro 387-2 de l'article 3 est modifié comme suit :

La location ou l'achat de marchandises ou d'articles de bureau jusqu'à un montant maximum de 3 000,00 \$ pour chaque dépense ou contrat ;

Les dépenses d'urgence sont liées à l'exécution de travaux de réparation ou d'entretien qui ne sont pas des travaux de construction ou d'amélioration au sens de la Loi sur les travaux municipaux (R.S.Q., c. T-14) jusqu'à un montant maximum de 8 000,00 \$ pour chaque dépense ou contrat ;

Les dépenses sont destinées à la fourniture de services professionnels ou de consultants jusqu'à un montant maximum de 3 000,00 \$ pour chaque dépense ou contrat.

Le projet de règlement n° 387-2, adopté tel que lu lors d'une réunion ordinaire du Conseil tenue le 14 juillet 2026, entrera en vigueur conformément à la loi.

Maire par intérim. Directeur général

MUNICIPALITÉ DE SHAWVILLE
RÈGLEMENT NUMÉRO 469
MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 417

ATTENDU QUE : le Comité consultatif d'urbanisme a reçu une demande de 6454950 Canada Inc., représentée par Iqbal Dar Mazhar, pour le numéro #0551-34-4869, également connu sous le nom de : 114 Avenue Victoria à Shawville.

ATTENDU QUE : La conseillère Lisa Taylor présente un avis de motion visant à modifier le règlement de zonage numéro 417 dans la zone C-10. L'amendement de zonage inclura le Groupe 1 - Haute densité R3 - Classe pour cette zone.

ATTENDU QUE : Le Comité consultatif de planification a recommandé que
Il est conseillé de modifier le règlement 417 pour permettre dans le règlement de zonage numéro 417 ce qui suit :

Superficie : C-10

Groupe Affaires et Services

Quartier – Classe C1

Municipal – Classe C2

À inclure également dans :

1. Groupes d'habitation

Haute densité – Classe R3

Municipalité de Shawville

Règlement de zonage 417

Zone Number	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Dominant Use	CM	CM	CM	CM	PU	RE	CM	RE	PU	C
1. DWELLING GROUPS										
Low density – Class R1		X	X	X		X	X	X		
Medium density – Class R2	X	X	X	X		X		X	X	
High density – Class R3			X			X			X	X
2. COMMERCIAL AND SERVICES GROUPS										
Neighbourhood – Class C1	X	X	X	X			X			X
Municipal – Class C2	X	X	X	X			X		X	X
Semi-industrial – Class C3			x							
3. TOURISM AND RECREATION GROUPS										
Recreation and Leisure – Class RT 1										
Tourist Accommodation – Class RT2										
4. INDUSTRIES GROUPS										
Light industry – Class I1										
Medium industry – Class I2										
5. PUBLIC GROUPS										
Neighbourhood – Class P1					X				X	
Community – Class P2	X	X							X	X
Parks and green spaces – Class P3										
Utilities – Class P4										
6. AGRICULTURE GROUPS										
Cultivation – Class A1										
Breeding – Class A2										
7. FORESTRY GROUPS										
Forest management – Class F1										
USES SPECIFICALLY EXCLUDED										
See Notes		(a)	(a)	(a)		(a)	(a)	(a)		
USES SPECIFICALLY ALLOWED										
See Notes								(e)		
MINIMUM LAYOUT STANDARDS										
Front setback (m)	2	2	2	2	4	2	2	1	1	2
Side setback (m)	0	1	1	1	2	1	1	1	1	1
Rear setback (m)	2	2	2	2	2	2	2	2	1	2
SPECIAL PROVISIONS										
Lakes and watercourses										
Setback from Highway 148 or 303										
Authorization from CPTAQ										

165-26 **Donc** : il est proposé par Inger Elliott et résolu que le règlement n° 417 est modifié comme suit : dans la zone C-10. L'amendement de zonage inclura le Groupe 1 - Groupes d'habitation Haute densité R3 - Classe pour la zone C-10.

Le règlement n° 469, adopté tel que lu lors d'une réunion ordinaire du Conseil tenue le 14 juillet 2026, entrera en vigueur conformément à la loi.

Maire adjoint au directeur général par intérim

ATTENDU QUE la municipalité de Shawville est partie à la procédure judiciaire portant le dossier judiciaire n° **555-17-000256-245**, intitulé **Municipalité de Shawville c. Ahmed Al-Ghazawi et Nebras Al-Ghazawi** ;

CONSIDÉRANT que les parties ont trouvé un règlement sur cette question ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité estime qu'il est dans son intérêt de résoudre le litige selon les termes négociés par les parties ;

166-26 **DONC** : Julien Gagnon propose et résolu que la municipalité de Shawville accepte de accepter l'offre de règlement prévoyant le paiement de trois mille dollars (3 000,00 \$) en

règlement intégral et définitif de la partie de la réclamation de la municipalité pour les frais juridiques.

1. La municipalité accepte de ne pas poursuivre le remboursement des dix-sept mille dollars restants (17 000,00 \$) en frais de justice.
2. La municipalité autorise l'exécution d'une ****Transaction avec acquiescement en partie de la demande intitulée ***Demande institutive d'instance sous des articles 227, 232 et 233 de la Loi relative à la planification et au développement de l'utilisation des terres (CQLR c. A-19.1)*, dans le dossier judiciaire n° 555-17-000256-245, Municipalité de Shawville c. Ahmed Al-Ghazawi et Nebras Al-Ghazawi.**
3. Le maire et le directeur général adjoint sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité de Shawville, la transaction et tout document associé requis pour donner effet à cette résolution. Adopté à l'unanimité.

ATTENDU QU'un accord municipal de travaux a été créé entre la municipalité de Shawville et 4387627 Canada Inc., également connue sous le nom de The Howard Group

CONSIDÉRANT que le Conseil a examiné l'accord municipal des travaux et considère que ses termes sont satisfaisants.

167-26 **IL EST DÉPLACÉ PAR** Katie Sharpe

CE Conseil accepte l'Entente de travaux municipaux entre la municipalité de Shawville et 4387627 Canada Inc. (The Howard Group).

C'EST ça, c'est vrai. Le Directeur général est autorisé à transmettre l'Entente de travaux municipaux à 4387627 Canada Inc. (The Howard Group) pour approbation.

CELA, à la réception de l'accord dûment signé par toutes les parties, le maire et l'Imbécile. Les Directeurs généraux sont par la présente autorisés à signer l'Accord de travaux municipaux au nom de la municipalité de Shawville et à signer tout document nécessaire pour donner effet à cette résolution. Adopté à l'unanimité.

Correspondance

Email de Peter Harris - Débat anglais

Lettre de Jill Mackay concernant un trottoir entre Bristol et King Street, elle devrait partager ses observations avec l'école et avec MTQ.

Lettre de Robert Thompsett concernant Des saules au parc Mill Dam. Ces arbres sont au printemps et il n'y a pas de problème qu'ils soient secs.

Email concernant le parrainage d'une table de pique-à Chutes Coulonge

CONSIDÉRANT que la municipalité de Shawville fait partie d'une région avec une population anglophone importante ;

ATTENDU QUE les débats des chefs anglophones offrent une occasion importante aux grands électeurs anglophones d'entendre directement les chefs provinciaux des partis sur les questions touchant le Québec ;

CONSIDÉRANT que la participation de tous les grands partis politiques à ces débats favorise la transparence, un discours public éclairé et l'engagement démocratique ;

ATTENDU QUE le Parti libéral du Québec a historiquement représenté de nombreuses communautés anglophones à travers le Québec ;

168-26 **PAR CONSÉQUENT**, proposée par Inger Elliott que le Conseil de la municipalité de Shawville demande formellement au député de l'Assemblée nationale de Pontiac, André Fortin, de s'assurer que le Parti libéral du Québec participe à un débat anglophone des chefs lors de la prochaine campagne électorale provinciale au Québec ;

169-26 Lyse Lacourse a proposé que le conseil de la municipalité de Shawville approuve un parrainage d'un montant de 150,00 \$ pour l'achat d'un label communautaire à inclure dans le cadre du projet de carte du monde du 35^e anniversaire du Parc des Chutes Coulonge. Adopté à l'unanimité.

Période de questions des visiteurs

Hayley Pilon s'interroge sur les nouveaux développements de la ville, comment les choses pourraient ressembler dans cinq ans, le zonage et la population

Caleb Nickerson pose des questions sur les réunions spéciales en juin, les mises à jour des informations et OMH.

Doreen Renaud a évoqué ses préoccupations concernant le passage piéton situé près du bureau de poste. Le conseil a envisagé des mesures possibles pour améliorer la visibilité et la sécurité, notamment l'installation de panneaux « Zone interdite de chargement » ou « Pas de stationnement » et la modernisation des lignes de passage piéton peintes.

Rapports des comités

Julien Gagnon

Discussion sur le dossier de l'arène

Discussion de Shawville R.A. sur leur nouveau terrain de baseball

Règlement sur le recyclage – Non adopté au MRC

Julien Gagnon a proposé que l'administration et/ou le chef de la ville enquêtent sur la nécessité d'accommoder l'embauche d'un troisième étudiant d'été. La motion n'a pas été adoptée.

Richard Armitage

Amendes MRC

- 170-26 Richard Armitage a proposé que le Conseil de la municipalité de Shawville autorise le don à Bouffe Pontiac, d'un montant de 3 002,87 \$, des amendes de la Sûreté du Québec reçues de la MRC. Adopté à l'unanimité.

Réparation de camions-poubelles
Parking de l'arène – Dénivellement du tender en août
Avis de motion de modification du règlement 467-1
Réparations de machines à peinture

Katie Sharpe
Discussion du procès-verbal de la réunion du SCFD
Rétractation à la résolution 147-26

- 171-26 Katie Sharpe a proposé que le Conseil de la municipalité de Shawville annule la résolution n° 147-26, adoptée le 17 juin 2026, pour laquelle les informations sur les prix de Tango contenues dans la résolution n'étaient plus à jour. Adopté à l'unanimité.

Visite des infrastructures - Cherchez un arboriste pour le parc Mill Dam et le parc des anciens combattants
Vandalisme au parc Mill Dam et renseignez-vous sur Internet pour le parc à des fins de surveillance
Envoyez une lettre à MTQ concernant l'état de Centre Street.

Katie Sharpe entre devant la caméra à 19h52.
Katie Sharpe sort de la caméra à 20h50.

- 172-26 Katie Sharpe a proposé que le Conseil municipal de Shawville autorise la publication d'une annonce d'emploi pour le poste de Directeur Général Adjoint temporaire, l'annonce devant être publiée le vendredi 17 juillet et les candidatures devant être acceptées jusqu'au vendredi 31 juillet à 15h00. Adopté à l'unanimité.

Bill McCleary
Pavage à Centre Street
La démission du maire sera prononcée le mercredi 15 juillet 2026

- 173-26 Proposé par Julien Gagnon que la réunion soit levée à 20h55.

Maire par intérim. Directeur général